

ARRETE n° 2026-43

Objet : Liste des candidats admis à concourir au concours externe sur titres avec épreuve, au concours interne et au 3^{ème} concours sur épreuves d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, dans la spécialité « arts plastiques », session 2026.

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 81-317 du 7 avril 1981 fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours,

Vu le décret n° 2002-872 du 3 mai 2002 relatif au troisième concours de recrutement pour certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu le décret n° 2008-513 du 29 mai 2008 modifiant les statuts particuliers de certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2009-1711 du 29 décembre 2009 modifiant divers décrets portant statut particulier de cadres d'emplois des catégories B et C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n° 2012-1019 du 3 septembre 2012 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des assistants territoriaux d'enseignement artistique et notamment son chapitre II,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu l'arrêté en date du 27 avril 2017 fixant le programme des épreuves des concours d'accès au cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique et des assistants territoriaux d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe,

Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation (2022-2026) adopté par les douze Centres de gestion de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la répartition de l'organisation des concours et examens figurant au calendrier 2026,

Vu la délibération n° 78-2021 du conseil d'administration du 1^{er} décembre 2021 modifiée en dernier lieu par la délibération n° 71-2023 du conseil d'administration du 26 septembre 2023, révisant le règlement des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la Savoie,

Vu l'arrêté n° 2025-124 du 04 août 2025 portant ouverture d'un concours externe sur titres avec épreuve, d'un concours interne et d'un 3^{ème} concours sur épreuves d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, dans la spécialité « musique » pour les disciplines « jazz (tous instruments), « chant » et « accompagnement musique » ainsi que dans la spécialité « arts plastiques », session 2026,

Vu l'arrêté n° 2025-146 du 18 septembre 2025 modifiant l'arrêté n° 2025-124 du 04 août 2025 susvisé,

Vu l'arrêté n° 2026-41 du 23 février 2026 désignant les membres du jury du concours externe sur titres avec épreuve, du concours interne et du 3^{ème} concours sur épreuves d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, dans la spécialité « arts plastiques », session 2026,

Considérant qu'il convient d'établir la liste des candidats admis à concourir au concours externe sur titres avec épreuve, au concours interne et au 3^{ème} concours sur épreuves d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, dans la spécialité « arts plastiques », session 2026,

ARRETE

Article 1 :

La liste des candidats admis à concourir au concours externe sur titres avec épreuve, au concours interne et au 3^{ème} concours sur épreuves d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, dans la spécialité « arts plastiques », session 2026, se compose comme suit :

CONCOURS EXTERNE

NOM	PRENOM
AYCARD	Caroline
BAJO	Mélodie
BELZUNCES	Léa
BERTELLE	Brigitte
BIEHLER	Joachim
BLAISON	Mélanie
BLANC	Catherine
BOUVIER	Céline

NOM	PRENOM
CHAUMIER	Louis Pierre
CONTIN-ROUX	Florent
COZZANI	Emma Claire Ariane
DE MAGALHAES E TAMEIRAO	Tatiana
DEFAUX	Valentin
DEMOREUILLE	Morgane
DUBOIS	Gaelle Bernadette
DUBUISSON	Valerie
DURET	Cyril Pierre Daniel
ETIENNE	Emmanuelle
FEYDY	François
FLAHAUT	Virginie
FLEURET	Pauline
FOLLIET	Annabelle
GIROT	Anne-Benedicte
GLEDEL	Antoine
GONZALEZ	Victor
GOURGUES	Gaelle
GUIGNETTE	Ingrid Jeanine
HENSEL	Nicolas
HUGENTOBLE	Charlotte Marie
HULAK	Hélène Laure Aurore
JALABERT	Delphine
JENNY	Emmanuelle
KIMMERLE	Martina
LANDI	Romain
LASSERE	Ivan
LEGRAND	Sabine
LEGRAND	Julie
LELEU	Gwenaëlle
LEVASSEUR	Juliette
LIEBAERT	Antoine
LOUCHART	Victor
LUCK ARGO	Annie
MARQUES	Marie-Cécile

NOM	PRENOM
MARRA	Maïté
MASSOUKE	Elisabeth
MENGELLE	Julie
MIGNOT	Sophie
MOREIRA	Damien
MUSSOT	Pascaline
NEDEN	Olivier
NICHITICI ROUCH	Victoria
NOIR	Vincent
PANCHAUD	Claire-Lise
PELLETIER	Killian Pierre Nicolas
PERRET GOUJON	Aline
PICOT	Marie-Romaine
PONTI	Cédric
PULEIO	Clara
RIFFIOD	Julia
ROBERT	Aude
ROSSI LJUNGHORN	Felix
RUELLAN	Lana
THEVENOT PIRIS	Vanessa
VILLALTA	Vincent
VIRY	Alice
ZRUSTOVA	Brigita

Soit 66 candidats admis à concourir au concours externe sur titres avec épreuve d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, dans la spécialité « arts plastiques », session 2026.

CONCOURS INTERNE

NOM	PRENOM
ARDITO KÉVIN	Kévin
AUBURTIN	Marion
AVERT	Erik
AYCARD	Caroline
BATTEUX	Justine

NOM	PRENOM
BELORGEY	Marie
BERTRAND	Alice
BLAISON	Mélanie
DEMOREUILLE	Morgane
DESMET	David
DETHIER	Sandrine
DI BIANCA	Vera
DU MESNILDOT	Mathilde
DUMAS	Barbara
FINIX	Arnaud
FLEURET	Pauline
GARCIA	Aurélie
GLEDEL	Antoine
GRACI	Laure
GUINCHARD	Colline
ILAS	Léa
LALANNE	Christophe -
LEBEAU	Stephanie
LECOQ	Denis
MALATESTA	Diane
MICHEL	Claire
MOREIRA	Damien
NEDEN	Olivier
PAJOT	Vincent
PANCHAUD	Claire-Lise
PAUMIER	Jean-Charles
PILLETTE	Anthony
PONTI	Cédric
POUCHAIN	Sophie
PROTTEAU	Laurent
PULEIO	Clara
ROCHE	Marion
SAUVAGET	Emeline
TETREL	Manuela
THEVENOT PIRIS	Vanessa

NOM	PRENOM
TORGOFF	Nicholas
VIDEAU	Isabelle
VITOSKY-FAFUR	Julie
ZRUSTOVA	Brigita

Soit 44 candidats admis à concourir au concours interne sur épreuves d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, dans la spécialité « arts plastiques », session 2026.

TROISIEME CONCOURS

NOM	PRENOM
BLANC	Catherine
DU MESNILDOT	Mathilde
PERRIN	Valere
PONTI	Cédric
VERHELLE	Hélène
ZRUSTOVA	Brigita

Soit 6 candidats admis à concourir au troisième concours sur épreuves d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, dans la spécialité « arts plastiques », session 2026.

Soit 116 candidats admis à concourir au concours externe sur titres avec épreuve, au concours interne et au troisième concours sur épreuves d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, dans la spécialité « arts plastiques », session 2026.

Article 2 :

Le Directeur du Centre de gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame la Préfète de la Savoie et publié par affichage électronique sur le site internet du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie (www.cdg73.fr).

Ampliation du présent arrêté sera adressée aux Présidents des Centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Grenoble (2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 GRENOBLE Cedex) ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de son affichage électronique sur le site internet du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie.

Fait à PORTE-DE-SAVOIE, le 23 février 2026



Le Président,

François DUNAND

Publié par affichage électronique
sur le site internet du Centre de
gestion de la fonction publique
territoriale de la Savoie
(www.cdg73.fr), le : 27 février 2026